

20 avr 2012 -12:21

Appartient à Conseil des ministres du 20 avril 2012

Plan d'action fédéral de Simplification administrative 2012-2015

Sur proposition du ministre du Budget et de la Simplification administrative Olivier Chastel, le Conseil des ministres a pris acte du Plan d'action fédéral de Simplification administrative 2012-2015. Ce Plan a pour but de réaliser l'objectif de l'accord de gouvernement de baisser de 30 % les charges administratives des entreprises à l'horizon 2014.

Le Plan comprend les différents projets de simplification administrative :

- repris dans l'accord de gouvernement
- repris dans les notes de politique générale des différents ministres
- communiqués par les services publics fédéraux
- repris dans d'autres plans d'action (Agence pour la Simplification administrative, Banque carrefour pour la sécurité sociale, PME, Coperfin, eHealth)
- soumis par les cellules stratégiques des membres du gouvernement.

Le Conseil des ministres invite les membres du gouvernement à exécuter les actions prévues dans le Plan et à veiller à son actualisation permanente, tout en surveillant scrupuleusement les charges administratives engendrées par des réglementations qui ne doivent pas être soumises au Conseil des ministres. Il a par ailleurs chargé l'Agence pour la Simplification administrative (ASA) de faire un rapport tous les six mois au Conseil des ministres sur l'état d'avancement de ce Plan d'action.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget
et de la Simplification administrative
Queteletplein 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 211 38 11
<http://www.chastel.belgium.be>